



## Visa Nouvelle-Zélande

### Informations importantes sur le visa Nouvelle-Zélande

À partir d'octobre 2019, il est obligatoire d'avoir une NZeTA ou un visa pour entrer en Nouvelle-Zélande. La NZeTA peut être utilisée pour les vacances, les visites aux amis ou à la famille, les voyages d'affaires, les études de courte durée et les transits en Nouvelle-Zélande.

Obligatoire	Oui
Types de voyage autorisés	Voyages touristiques, d'affaires et transits
Durée de validité	2 ans
Séjour autorisé	3 mois par visite et 6 mois par an
Délivrance standard	5 jours en moyenne
Délivrance urgente	24 heures en moyenne – obligatoire dans les 8 jours précédant le départ
Prix	99,95 € (taxe de séjour de 100 NZD incluse)
Mode de paiement	Carte bancaire, carte de crédit, Bancontact, PayPal et autres

Il existe plusieurs types de visa pour la Nouvelle-Zélande. Ce document traite uniquement le visa NZeTA. Si vous ne pouvez pas demander une NZeTA, visitez une ambassade ou un consulat de Nouvelle-Zélande pour obtenir un autre type de visa. Pour demander une NZeTA, rendez-vous sur <https://demandevisa.fr/nouvelle-zelande> et suivez les étapes, ou cliquez sur le bouton :

**Demander dès maintenant >**

Ce document a été rédigé par DemandeVisa.fr et est actualisé au 04-07-2025. Vous trouverez plus d'informations sur les conditions et sur la validité de la NZeTA dans les pages suivantes.

## Qu'est-ce que la NZeTA ? Qui peut la demander ?

Tous les voyageurs se rendant en Nouvelle-Zélande doivent demander une NZeTA ou un autre visa, à l'exception des titulaires d'un passeport néo-zélandais ou australien. Cette obligation s'applique également aux enfants. NZeTA est l'acronyme de *New Zealand electronic Travel Authority*. Il s'agit d'une autorisation de voyage électronique qui permet aux voyageurs de se rendre en Nouvelle-Zélande sans obtenir un visa physique auprès d'une ambassade, d'un consulat ou d'une agence de visa. La NZeTA constitue le moyen le plus simple et le moins cher de satisfaire à l'obligation de visa. La procédure de demande se déroule entièrement en ligne.

Les titulaires d'un passeport délivré par l'un des [pays participant au programme d'exemption de visa](#) de la Nouvelle-Zélande peuvent demander une NZeTA s'ils remplissent toutes les conditions<sup>1</sup>. Parmi les voyageurs qui peuvent utiliser une NZeTA figurent les ressortissants de tous les pays membres de l'UE (y compris la France et la Belgique), du Royaume-Uni et de la Suisse. Le visa doit être demandé avant le départ. Il n'est pas possible d'obtenir un visa après l'arrivée en Nouvelle-Zélande.

### Voyager en Nouvelle-Zélande avec une NZeTA

La compagnie aérienne vérifie que les voyageurs disposent d'un visa pour la Nouvelle-Zélande valide dès l'enregistrement du vol. N'oubliez pas que le fait d'avoir un visa approuvé ne garantit pas que vous serez effectivement autorisé à entrer dans le pays. À votre arrivée en Nouvelle-Zélande, les services d'immigration vérifieront à nouveau si vous remplissez toutes les conditions d'entrée.

### Conditions pour demander une NZeTA

Pour pouvoir se rendre en Nouvelle-Zélande avec un visa NZeTA, il faut remplir les conditions suivantes :

- lorsque vous quittez la Nouvelle-Zélande, votre passeport doit être valide pour au moins trois mois ;
- à l'arrivée, vous devez présenter votre billet de retour ou de transit ;

---

<sup>1</sup> Vous pouvez uniquement demander un visa NZeTA pour la Nouvelle-Zélande avec un passeport ordinaire. Si vous disposez seulement d'un permis de conduire, une carte d'identité, un passeport temporaire ou un permis de séjour, vous ne pouvez pas demander un visa pour la Nouvelle-Zélande sur [DemandeVisa.fr](#). Dans ce cas, vous pouvez vous procurer un passeport ordinaire ou contacter l'ambassade ou le consulat de Nouvelle-Zélande dans votre pays pour obtenir un autre type de visa.

- vous devez être en mesure de prouver que vous disposez de ressources financières suffisantes pour couvrir la totalité de votre séjour ;
- vous ne pouvez pas travailler pour une organisation néo-zélandaise, même en tant que bénévole ;
- vous ne pouvez pas entrer dans le pays si vous souffrez d'une maladie contagieuse grave et risquez de représenter une charge importante pour le système de santé néo-zélandais ;
- vous n'avez jamais fait l'objet d'une condamnation pénale, n'avez jamais été soupçonné d'avoir commis un crime et ne représentez pas un risque pour l'ordre public et la sécurité en Nouvelle-Zélande<sup>2</sup>.

Les voyageurs qui ne remplissent pas toutes ces conditions ne peuvent pas demander une NZeTA, mais dans de nombreux cas, ils peuvent demander un autre type de visa. Veuillez contacter l'ambassade ou le consulat de Nouvelle-Zélande pour demander un visa autre que la NZeTA.

## Validité

Le visa Nouvelle-Zélande est valable seulement si toutes les conditions sont remplies. La NZeTA peut uniquement être utilisée pour l'un des buts de voyage énumérés ci-dessous. Il est aussi important que votre passeport soit valide suffisamment longtemps. Les conditions doivent être remplies pendant chaque voyage en Nouvelle-Zélande.

## Buts de voyage

La NZeTA permet de se rendre en Nouvelle-Zélande pour des vacances, pour visiter des amis ou de la famille, pour un voyage d'affaires, pour pratiquer un sport au niveau amateur ou pour suivre un court programme d'études. Les voyageurs qui se rendent en Nouvelle-Zélande seulement pour un transit doivent aussi avoir leur propre NZeTA. La NZeTA n'autorise pas à voyager pour des raisons médicales ou à travailler pour une organisation néo-zélandaise, même à titre bénévole. Si vous voyagez pour ces raisons, contactez l'ambassade de Nouvelle-Zélande.

---

<sup>2</sup> Dans la plupart des cas, si vous avez un casier judiciaire ou si vous avez reçu une contravention, vous pouvez toujours voyager avec une NZeTA.

## Période de validité

Le visa Nouvelle-Zélande (NZeTA) a une validité de deux ans, mais cela ne signifie pas qu'il permet de rester dans le pays pour deux ans consécutifs. La NZeTA autorise toutefois à effectuer un nombre illimité de voyages en Nouvelle-Zélande au cours de la période de validité. Chaque voyage peut durer jusqu'à trois mois. Au cours d'une année civile, la NZeTA permet de passer un maximum total de 6 mois en Nouvelle-Zélande.

Le visa Nouvelle-Zélande est associé au passeport de son titulaire. Si vous avez reçu un nouveau passeport après avoir demandé une NZeTA, la NZeTA sera déclarée invalide et vous devrez présenter une nouvelle demande avec votre nouveau passeport pour pouvoir continuer à être admis en Nouvelle-Zélande. La validité du visa commence à partir du moment où la demande est approuvée.<sup>3</sup>

## **Vous souhaitez effectuer un séjour plus long ou votre NZeTA n'est plus valable pour une durée suffisante ?**

Il n'est pas possible de prolonger la validité d'une NZeTA. Si la validité de votre visa actuel ne couvre pas toute la durée de votre voyage, vous devez demander une nouvelle NZeTA. Si vous souhaitez rester en Nouvelle-Zélande plus de trois mois consécutifs, vous devez demander un autre type de visa à l'ambassade.

## Demande de visa en trois étapes simples

Vous pouvez [demander un visa pour la Nouvelle-Zélande en trois étapes simples](#). La première consiste à remplir le formulaire de demande électronique. Après avoir saisi et vérifié soigneusement les données requises, vous pouvez procéder au paiement. La troisième et dernière étape consiste à télécharger une photo d'identité au format numérique de chaque voyageur.

### **Étape 1 : Remplissez le formulaire de demande**

Assurez-vous d'avoir les données de votre passeport et de celui des autres voyageurs à portée de main avant de commencer à remplir le formulaire de demande. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà réservé des billets d'avion ou un hébergement en Nouvelle-Zélande pour pouvoir demander une NZeTA et vous ne devez pas nécessairement connaître la date exacte de votre arrivée en

---

<sup>3</sup> Puisque la NZeTA est valable deux ans, vous pouvez également la demander maintenant pour un voyage qui aura lieu dans plus d'un an. Assurez-vous que le passeport avec lequel vous voyagez est aussi valide.

Nouvelle-Zélande. La date d'arrivée que vous sélectionnez dans le formulaire de demande peut différer de votre date d'arrivée réelle, à condition que la totalité de votre séjour en Nouvelle-Zélande soit comprise dans la période de validité du visa.

Le formulaire vous demande d'abord de saisir vos coordonnées et les détails de votre voyage. Après avoir saisi ces données, vous devez fournir les données du passeport de tous les voyageurs et répondre à quelques questions de sécurité.

### **Demande de groupe**

Outre les demandes de visa individuelles, vous avez la possibilité de soumettre une demande de groupe et d'obtenir ainsi un visa pour la Nouvelle-Zélande pour plusieurs personnes en même temps. Dans ce cas, vous devez obtenir l'accord de tous les voyageurs concernés. Pour saisir les données de plusieurs voyageurs dans le formulaire, cliquez sur le bouton « Ajouter un voyageur ». Les demandes de groupe vous permettent de gagner du temps, car les coordonnées et les informations relatives au voyage doivent être saisies une seule fois. Veuillez noter que, même dans ce cas, la demande de chaque voyageur sera traitée individuellement. Si vous choisissez de soumettre une demande de groupe, le prix de chaque visa sera le même, mais vous pourrez payer le montant total en une seule transaction.

Avant de demander votre NZeTA, assurez-vous que votre passeport et celui des autres voyageurs sont encore valides suffisamment longtemps.

### **Contrôle des données**

Remplissez le formulaire en vous assurant que toutes les données qui figureront sur la NZeTA sont correctes. Il est particulièrement important que les données du passeport de tous les voyageurs soient entièrement correctes. Même une petite faute de frappe pourrait compromettre la validité de votre visa. Si vous faites une erreur en remplissant les données de votre passeport, vous devrez demander une toute nouvelle NZeTA. Les données du passeport comprennent votre nom et prénom, votre date de naissance, votre sexe et les dates de délivrance et d'expiration du passeport.

Si les données du passeport figurant sur une NZeTA sont incorrectes, par exemple parce que le nom est mal écrit, le visa n'est pas valable. Les noms contenant des accents ou des signes de ponctuation (comme ü, ä, ö, ç, é, è, ê, ñ ou ß) sont automatiquement convertis dans la graphie du nom qui apparaît dans la zone de lecture automatique du passeport, située immédiatement

après le code du pays, dans les deux lignes contenant les caractères « <<< », en bas de la page plastifiée du passeport.

Veuillez vérifier soigneusement toutes les données afin d'éviter que votre demande soit rejetée ou que votre NZeTA soit invalidée après approbation. Vous pouvez contrôler les données sur la page de vérification, immédiatement avant d'effectuer le paiement. Une fois le paiement effectué avec succès, les données ne peuvent plus être modifiées.

### **Étape 2 : Effectuez le paiement**

Après avoir rempli le formulaire de demande, vous devrez effectuer le paiement. Vous pouvez le faire facilement et en toute sécurité par carte bancaire, PayPal, Bancontact, carte de crédit (Visa, Mastercard et American Express), Google Pay ou Apple Pay. Aucun de ces modes de paiement n'entraîne de frais supplémentaires. Le visa pour la Nouvelle-Zélande a un coût total de 99,95 € par personne, qui inclut la TVA, le coût de l'évaluation de la demande par les autorités gouvernementales néo-zélandaises, les frais de service perçus par DemandeVisa.fr et la taxe de séjour obligatoire pour la Nouvelle-Zélande<sup>4</sup>.

Après avoir effectué le paiement, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien vers votre page personnelle, où vous pourrez consulter l'état de votre demande de NZeTA. Cette page vous permettra également de télécharger un reçu de paiement. Si vous n'avez pas (encore) reçu l'e-mail de confirmation ou si vous ne le trouvez pas, vous pouvez toujours accéder à votre page personnelle [en saisissant le numéro de commande de votre demande sur DemandeVisa.fr](#). Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez toujours nous contacter pour obtenir plus d'informations. Une fois votre demande traitée, vous pourrez télécharger votre visa et la facture via votre page personnelle.

### **Étape 3 : Fournissez une photo d'identité**

La troisième et dernière étape nécessaire pour compléter la demande de visa consiste à télécharger une photo d'identité numérique de chaque voyageur. Il peut s'agir d'une photo professionnelle ou d'une photo prise par le voyageur lui-même, à condition que toutes les exigences soient respectées. La photo peut être facilement téléchargée après le paiement. Si vous n'avez pas la photo sous la main, vous pouvez la fournir ultérieurement. Veuillez toutefois

---

<sup>4</sup> La taxe de séjour (*International Visitor Conservation and Tourism Levy*, IVL) de 100 NZD est incluse dans le prix du visa.

noter que votre demande sera traitée uniquement après que vous aurez correctement fourni une photo d'identité de tous les voyageurs.

### **État de la demande et approbation du visa**

Les demandes de visa pour la Nouvelle-Zélande sont généralement approuvées dans un délai moyen de 5 jours. Toutefois, il s'agit d'un délai moyen et il n'est jamais garanti que le visa sera effectivement délivré dans ce délai. Une fois votre visa approuvé, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien vers votre page personnelle. Depuis cette page, vous pourrez télécharger le visa de chaque voyageur au format PDF. Imprimez votre visa NZeTA et emportez-le avec vous lors de votre voyage. Il n'est pas obligatoire de conserver une copie imprimée du document, mais cela peut s'avérer utile en cas de contrôles aléatoires effectués par les autorités néo-zélandaises.

Si vous avez demandé un visa pour plusieurs personnes en même temps, sachez qu'il est normal que les demandes individuelles au sein d'une demande de groupe soient approuvées à des moments différents. Il est donc possible que plusieurs jours s'écoulent entre l'octroi du premier et du dernier visa au sein d'une demande de groupe. DemandeVisa.fr ne peut en aucun cas influer sur la rapidité avec laquelle les demandes de visa sont approuvées par les services de l'immigration de Nouvelle-Zélande. Une fois que la demande a été transmise aux services de l'immigration, le délai de traitement ne peut plus être influencé. Pour cette raison, il est recommandé de soumettre la demande de visa bien avant la date de départ.

### **Que faire si la demande est rejetée ?**

Les services de l'immigration n'indiquent jamais la raison du rejet d'une demande de NZeTA. Si vous avez constaté une erreur dans les données que vous avez saisies dans le formulaire de demande, vous pouvez soumettre une nouvelle demande avec les données correctes. Si vous ne trouvez aucune erreur, il est probable qu'une nouvelle demande sera à nouveau rejetée. Si votre demande de NZeTA est rejetée, vous pouvez demander un visa de visiteur (Visitor Visa) auprès des services de l'immigration néo-zélandais. Si votre demande de visa soumise via DemandeVisa.fr est rejetée, vous serez remboursé de la totalité du montant que vous avez payé (exception faite pour les voyageurs qui se sont déjà vu refuser une demande précédemment).

### **Que faire si vous avez obtenu une NZeTA mais que vous ne réussissez pas à vous enregistrer pour votre vol ?**

Si les données du passeport qui figurent sur votre NZeTA sont correctes, mais que vous ne pouvez pas vous enregistrer, il est probable que les données de passeport détenues par la compagnie aérienne contiennent une erreur. Dans ce cas, contactez la compagnie aérienne afin qu'elle corrige l'erreur et vous permette de vous enregistrer. Si les données du passeport figurant sur votre NZeTA sont incorrectes, vous devez demander une nouvelle NZeTA.

Si vous ne pouvez pas vous enregistrer, mais que les données de votre passeport sont correctes à la fois sur la NZeTA et auprès de la compagnie aérienne, il est possible qu'il y ait une erreur dans les données du passeport de l'un des passagers qui voyagent avec vous. Dans certains cas, des problèmes peuvent survenir si vous essayez de vous enregistrer en même temps qu'un autre voyageur dont les données de passeport ont été fournies de manière incorrecte.

## Demande urgente

Les voyageurs qui souhaitent partir bientôt en Nouvelle-Zélande et qui n'ont pas encore demandé de NZeTA peuvent sélectionner l'option « Délivrance en urgence » dans le formulaire de demande. Pour maximiser les chances d'approbation dans les délais, le service de délivrance urgente est obligatoire pour toute demande de visa soumise sur ce site moins de 8 jours avant le départ. Les demandes urgentes entraînent un coût supplémentaire de 17,50 € par personne. Bien que les délais de délivrance ne puissent jamais être garantis, les demandes en urgence sont généralement approuvées dans un délai moyen de 24 heures.

Les demandes urgentes sont toujours traitées par DemandeVisa.fr dans les 24 heures et souvent dans l'heure qui suit l'e-mail confirmant la bonne réception de votre demande, même en dehors des heures de bureau. Une fois que votre demande a été approuvée par les services de l'immigration, vous recevrez un e-mail et un SMS vous indiquant comment télécharger votre NZeTA.

## D'autres questions ?

Si, dans l'attente de la délivrance de votre NZeTA pour la Nouvelle-Zélande, vous avez d'autres questions, vous pouvez consulter votre page personnelle ou rechercher plus d'informations sur [l'état de votre demande de NZeTA](#). Consultez également la page de DemandeVisa.fr qui contient les réponses aux [questions les plus fréquentes sur la NZeTA](#). Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez toujours nous contacter.